

surde d'entendre parler d'un contrôle à 8 ou à 6.6 p. 100?

M. Macnaughton souhaitait donc que la Banque du Canada reprenne graduellement le contrôle monétaire. Je crois que la logique est évidente. C'est pourquoi nous maintenons que nous pourrions nous vanter de posséder le contrôle des banques par la Banque du Canada quand nous posséderons 100 p. 100 de la création des crédits nouveaux qui sont le lot exclusif aujourd'hui des banques à charte.

Je ne vois pas encore le jour venu où le gouvernement, par le truchement de la Banque du Canada, cessera de ne «contrôler» que les infimes réserves de ceux qui «contrôlent» le sang de la nation pour obliger les banques à charte à augmenter leurs dépôts exigibles de 10 p. 100 chaque année.

Ainsi, les banques, comme les caisses populaires ou tout autre organisme parabancaire, ne prêteront que leur avoir réel et non des écritures fictives. Et pour la gouverne de ceux qui nous prennent encore pour des illuminés, je leur suggère de lire la page 158 du même rapport, où ils trouveront les réponses de M. Towers à M. Cannon, nous prouvant les faveurs dont jouissent les banquiers, de la part de la Banque du Canada, et je cite:

M. Cannon: Je crois savoir que pour rendre l'argent plus facile, vous achetez des obligations du gouvernement?—R. Oui.

D. Je vois dans votre bilan daté du 31 décembre 1953 qu'outre les obligations du gouvernement et des capitaux fixes, votre actif ne s'élève qu'à environ 90 millions de dollars.—R. Oui.

D. Supposons que pour atteindre un but que vous vous proposez, vous croyiez qu'il vous faille acheter des obligations du gouvernement pour une somme dépassant 90 millions de dollars. Comment vous y prendriez-vous pour payer l'excédent de 90 millions de dollars que vous n'auriez pas et qu'il faudrait verser immédiatement?—R. En répondant à cette question, je m'expose à avoir contre moi M. Low, d'un côté, et M. Macdonnell de l'autre, car nous paierions les obligations additionnelles du gouvernement en en créditant le montant dans nos livres, nommément aux comptes de dépôt des banques à charte. Peu importe que nous achetions ou non de celles-ci les obligations, ce procédé peut se répéter indéfiniment.

D. Indéfiniment. C'est ce que je croyais. Mais dans un cas d'urgence, est-ce que vous ne feriez pas tout simplement de nouvelles émissions d'argent? J'imagine que vous n'auriez à faire qu'une écriture comptable pour payer ensuite les obligations, en augmentant par le fait même le montant d'argent en circulation?—R. N'importe quelle écriture comptable qui ajoute aux dépôts des banques à charte constitue en fait une nouvelle émission d'argent.

D. Cela crée donc de l'argent?—R. Oui.

N'est-ce pas clair, monsieur le président? Créer de l'argent d'un seul trait de plume! On voit comme il est facile, pour les banques à charte, d'obtenir de l'argent. Quand elles en manqueront, la Banque du Canada poussera la générosité jusqu'à déposer pour elles, après quoi les banques à charte n'auront plus qu'à multiplier ledit dépôt, qui ne leur a pas coûté

[M. Gauthier.]

un sou, et le prêter au pays. C'est aussi simple que cela.

Mais c'est précisément cette «opération» que les financiers ont toujours cachée au peuple.

Et M. Cannon de continuer:

D. Au cours de votre témoignage, vous avez dit qu'il n'y a aucune limite au montant d'argent qui puisse être émis n'importe quand?—R. C'est exact?

Où se trouve le «contrôle» de la Banque du Canada, monsieur le président? Ne croit-on pas qu'il serait bon de fixer une limite?

Ici, c'est le président du comité, remarquez bien, . . . c'est le président du comité qui vient prendre la défense du gouverneur de la Banque du Canada, rendu à bout de fusée. C'est d'ailleurs ce que l'on constate tout au long de ces enquêtes, lorsque les gros numéros sont en danger, lorsque les délégués du peuple tentent d'en savoir plus que les limites fixées par la haute finance. Écoutez cette réponse finale du président, le président à l'époque.

● (8.20 p.m.)

Nous aurons déjà pleinement discuté de cette affaire.

Voilà le vrai paratonnerre du mythe financier actuel: La divinité ne doit pas être dévoilée. Quel rôle joue donc ce président? Je vous le demande. N'est-il pas là pour garantir la liberté aux deux partis ou pour ne garantir la sécurité que de la haute finance?

A vous la réponse. Pour moi, je n'ai fait que lire les témoignages. C'est curieux, tout de même! Et le plus triste, c'est que ses actions se répètent à maintes occasions. Par exemple, à la page 128, alors que M. Tucker questionnait M. Towers en ces termes:

Alors, M. Towers, vous hésitez encore en ce moment à nous dire s'il était sage ou non, de la part du gouvernement fédéral, au début des années trente, de laisser délibérément accumuler des déficits pour suppléer au pouvoir d'achat qui n'était plus entre les mains du peuple?

M. Towers: Je ne crois pas qu'il me soit possible de vous répondre catégoriquement, parce qu'il me faut apporter trop de réserves.

Imaginez: «Il me faut apporter trop de réserves»! C'est l'une des questions intéressantes à la solution de laquelle les représentants du gouvernement devraient se consacrer. C'est ça. On est payé pour faire un travail; quand on ne peut plus faire ce travail, on rejette tout sur le dos du gouvernement, sur le dos des députés. C'est si facile, c'est si simple; le député est toujours prêt à tout supporter et l'on renvoie tout ça aux députés.

Et le président d'intervenir en ces termes:

Pourquoi ne pas laisser la tâche aux historiens?

Voilà, ça, c'est la réponse finale et intelligente d'un président de comité. Voilà une